

La néosporose

C'est une maladie due à un parasite de type coccidien : *Neospora Caninum*. Elle provoque des avortements chez les bovins. Les veaux nés de vaches infectées peuvent présenter des troubles nerveux et des mortalités dans le mois qui suit le vêlage. La néosporose est incriminée dans 10 à 15 % des avortements.

LES MODES DE CONTAMINATION

La néosporose chez les bovins a **deux voies de contaminations possibles** :

→ La transmission horizontale :

La transmission horizontale fait intervenir **un hôte définitif**, le chien et sans doute d'autres carnivores sauvages, et **un hôte intermédiaire**, le bovin.

L'hôte définitif se contamine par l'ingestion des matières contaminées issues d'hôtes intermédiaires infectés ne présentant pas forcément de symptômes (placenta, fœtus, avorton...). Il excrète ensuite le parasite dans le milieu extérieur par ses déjections.

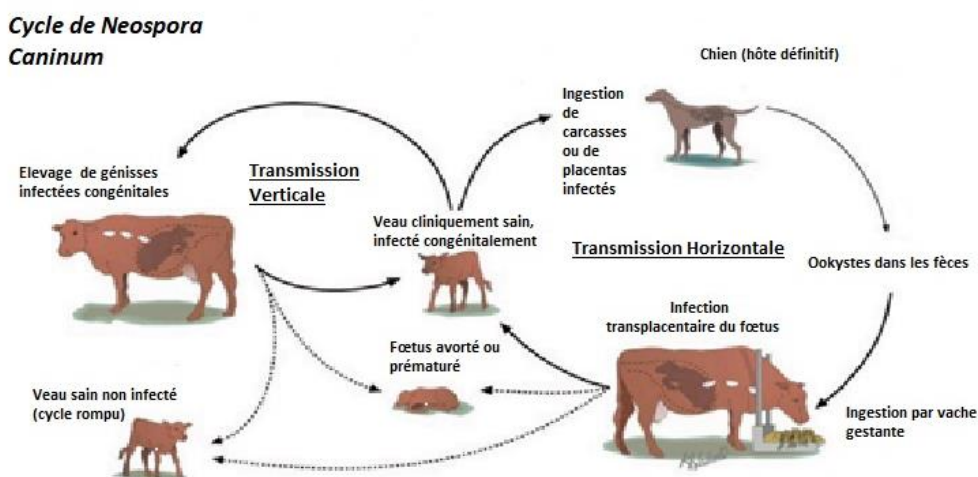
L'hôte intermédiaire peut se contaminer en consommant des aliments (herbe, ensilage, foin...) souillés par des ookystes excrétés par **l'hôte définitif**.

→ La transmission verticale ou transplacentaire :

La transmission verticale se fait de la vache au veau à travers le placenta. Elle est quasi systématique si la mère est née infectée. Ce mode de transmission est plus fréquent mais également plus facile à maîtriser. Les bovins qui sont infectés de néosporose le restent à vie.

La présence d'un hôte définitif n'est ainsi pas nécessaire au maintien de l'infection à *Neospora Caninum* sur plusieurs générations.

Illustration des modes de transmission :



LE PROTOCOLE DE DEPISTAGE

Une prise de sang sur toutes les femelles, âgées de plus de 6 mois peut être réalisée, afin de détecter les animaux séropositifs (=recherche d'anticorps) en néosporose. L'étude des résultats, comparé aux généalogies, donne des indications sur la transmission (de type verticale si les séropositivités sont liées aux familles, par exemple).

En effet, si elle n'avorte pas, une femelle séropositive donne dans 90% des cas un animal séropositif et a de 3 à 5 fois plus de chance d'avorter.

LES MESURES DE LUTTES

A ce jour, il n'y a ni traitement ni vaccin dont l'efficacité est prouvée.

L'assainissement du troupeau peut se faire de différentes façons :

- ne pas élever sur les bovins positifs en Néosporose (croisé)
- réforme progressive des lignées (femelles infectées et de leur descendance)
- transfert d'embryon (bonnes souches) sur des femelles testées négatives en néosporose.

LES MOYENS DE PRÉVENTION CONTRE LA NÉOSPOROSE

- Au vêlage : nettoyer et désinfecter le box de vêlage après chaque mise bas. Eliminer les délivrances, les avortons et les cadavres de veaux, soit en les stockant avant enlèvement dans un bac d'équarrissage, soit en les enterrant à au moins 60 centimètres de profondeur avec de la chaux vive.
- Empêcher l'accès des chiens aux zones de stockage des aliments pour bovins, aux aires d'alimentation et aux abreuvoirs.
- Faire une recherche de néosporose lors de l'achat d'animaux : pensez au Kit Intro.
- Déclarer les avortements : demander à votre vétérinaire de réaliser à chaque fois un protocole avortement (la néosporose sera automatiquement recherchée). En cas d'avortements en série, pensez au protocole OSCAR.

Eliminer le chien n'est pas une solution : la majorité des chiens infectés par Neospora Caninum ne présentent aucun symptôme. De plus, la durée d'émission de parasites par le chien est relativement courte : 2-4 semaines si le chien ne se réinfecte pas. La meilleure protection à l'heure actuelle est d'éviter que bovins et chiens ne se contaminent mutuellement en souillant les aliments ou en ingérant les délivrances.

Retrouvez toutes les informations sanitaires sur www.gdsdesavoie.fr

Le GDS des Savoie propose à ses éleveurs adhérents un plan néosporose avec un protocole technique et des aides financières afin d'assainir les cheptels contaminés.